



COMMUNE de
4607 DALHEM
Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de bureau
administratif
Ligne directe :
04/374.74.32
Courriel :
beatrice.debattice@commune-dalhem.be

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra*

à l'école communale
de DALHEM, rue Lieutenant
Pirard n° 5 (cafétéria),
le JEUDI 24 FEVRIER 2022
à 20H

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du P.V. du 27.01.2022
2. Communications
3. Arrêtés de police
4. Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 – Réorientation des actions du plan, rapport financier et rapport d'activités 2021 – Approbation
5. CPAS – Modification budgétaire 3/2021 - Approbation
6. Fabrique d'église de Mortroux – Compte 2021 – Approbation
7. Marchés publics – Fonctionnement de la centrale d'achat unique SPW – Convention d'adhésion – Approbation
8. Energie – Renouvellement des Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD) pour la gestion de distribution de gaz et d'électricité sur le territoire de la Commune de Dalhem – Propositions de désignations - Approbation
9. Sport - Je cours pour ma forme dans ma commune – Convention avec l'ASBL Sport et Santé – Année 2022 – Approbation
10. Inondations – Plan PLUIES – Lutte contre les coulées boueuses – Favoriser les bandes enherbées – Adoption d'une convention-type
11. Démission d'une conseillère communale – Désignations d'un(e) remplaçant(e) dans ses mandats dérivés
12. Lieu de réunion du Conseil communal – Crise sanitaire - Décision

HUIS CLOS

1. Approbation du P.V. du 27.01.2022
2. Personnel communal temporaire – Désignations – Ratifications
3. Personnel communal administratif définitif – Demande de congé - Autorisation – Ratification



Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

COMMUNE DE 4607 DALHEM

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra
**à l'école communale
de DALHEM, rue Lieutenant
Pirard n° 5 (cafétéria),
le JEUDI 24 FEVRIER 2022
à 20H***

ORDRE DU JOUR

COMMUNE de
4607 DALHEM
Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de bureau
administratif
Ligne directe :
04/374.74.32
Courriel :
beatrice.debattice@commune-dalhem.be

4. Personnel communal administratif pensionné – Activité complémentaire à temps partiel – Prolongation
5. Personnel enseignant définitif – Mise en disponibilité pour cause de maladie

Dalhem, le 15 février 2022.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,


J. LEBEAU

Le Bourgmestre,


A. DEWEZ